

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES  
DU 26 mars au 2 avril 2012**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1<sup>er</sup> de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 5 mai 2011, elle a, au cours de la période du 26 mars au 2 avril 2012, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
26 mars 2012	Achat	4 000	75,00 €	300 000,00
<b>Total</b>		<b>4 000 titres</b>		<b>300 000,00</b>